

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DU 21/12/2020

OBJET **Baromètre des villes et villages marchables – du 7 décembre 2020 au 15 Mars 2021**

Recueillir l’avis des piétons pour rendre nos communes et agglomérations plus accueillantes pour les marcheurs et piétons.

La Fédération française de la randonnée pédestre et ses partenaires de la plate-forme associative « [Place aux piétons](#) » (Rue de l’Avenir et 60 Millions de piétons) lancent un [Baromètre des villes marchables](#)^{*}. Jusqu’à mi-mars 2021 les Français sont invités à donner leur avis sur la « marchabilité » de leur commune en répondant à un questionnaire en ligne.

Ce baromètre a pour objectif d’évaluer la marchabilité* des villes françaises à partir de l’avis des piétons autour de **cinq indicateurs principaux** :

- **Les pratiques des français et leur ressenti global sur le quotidien de la marche,**
- **La sécurité des déplacements à pied,**
- **Le confort des déplacements à pied,**
- **L’importance donnée aux déplacements à pied par les communes,**
- **Les aménagements et services spécifiques pour les marcheurs.**

Ces indicateurs répondront au besoin de mieux cerner les attentes des citoyens qui souhaitent se déplacer à pied quels que soient leur âge, motif et fréquence de déplacement. Ils permettront d’améliorer les politiques territoriales et nationales de développement de la marche.

Le baromètre permettra de publier en Avril 2021 un palmarès national des villes marchables

Il faut souligner que les déplacements à pied représentent 23.5 % des déplacements¹ et que la marche est le mode de déplacement qui progresse le plus (+1.2 % enquête EMP 2019). Tendance amplifiée dans ces temps de pandémie. Mode de déplacement plus sobre et bénéfique dans la lutte contre le changement climatique, les bienfaits de la marche pour les individus et pour la collectivité touchent de nombreux domaines de notre vie sociale : santé, économie, culture et tourisme, sport. Au moment où la ville se réorganise, y compris sous la pression des contraintes sanitaires comme on l’observe actuellement, le marcheur constitue la bonne échelle pour penser une ville apaisée, sûre, active et solidaire.

Ce projet est porté par la FFRandonnée en association avec Rue de l’Avenir et 60 Millions de piétons dans le cadre d’un collectif nouvellement créé « Place aux piétons » (voir note). Il est soutenu financièrement par l’ADEME, le Ministère des Sports et Rue de l’Avenir. Son comité de pilotage réunit des acteurs représentatifs de l’univers de la marche : services de l’État, collectivités, entreprises, associations (Cf liste ci-après). Au-delà de la publication du palmarès des villes et villages marchables, l’ambition est de promouvoir la marche en formulant des propositions pour un Plan Marche venant compléter le plan vélo dans le cadre d’une politique nationale des mobilités actives.

Le baromètre des villes marchables s’inscrit dans une stratégie nationale de la FFRandonnée sur le thème de la marche en ville initiée en 2019. A travers l’amélioration de la place des piétons dans les espaces publics, la FFRandonnée souhaite contribuer à améliorer notre cadre de vie et favoriser le développement des nombreuses activités sportives et culturelles dans les espaces urbains, dont la randonnée urbaine.

**L’enquête est disponible en ligne [ici](#) ou sur les sites [ffrandonnee.fr](#) et [placeauxpietons.fr](#)
Suivre le nombre de questionnaires renseignés dans votre ville : <https://bit.ly/2WuXlWH>**

Contact presse : Anne Deny – 06.84.15.09.17 – adeny@ffrandonnee.fr

¹ <https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/comment-les-francais-se-deplacent-ils-en-2019-resultats-de-lenquete-mobilite-des-personnes>



La FFRandonnée crée, gère, entretient et balise depuis plus de 70 ans un réseau d'itinéraires de randonnée sur l'ensemble du territoire français. Ses actions, mises en œuvre par des milliers de bénévoles, satisfont à son objet statutaire de développement de la randonnée pédestre en France, tant pour sa pratique sportive que pour la découverte et la sauvegarde de l'environnement, le tourisme et les loisirs. Elle constate que les français marchent et randonnent de plus en plus dans l'univers urbain et souhaite répondre à ces nouvelles demandes. C'est une fédération sportive agréée et délégataire du Ministère des sports, pour les pratiques de la randonnée pédestre et du long-côte.

***Place aux piétons** : Sur la base d'un manifeste fondateur, en Juillet 2020, trois associations nationales : Rue de l'Avenir, 60 Millions de Piétons et la Fédération Française de Randonnée ont décidé d'unir leurs forces au sein d'une plate-forme associative pour promouvoir une ville dans laquelle le piéton a toute sa place. Une ville apaisée, agréable, sûre, active et solidaire. L'union de ces trois partenaires aux compétences complémentaires doit leur permettre ensemble de couvrir toutes les dimensions de la promotion de la marche. Des plates-formes territoriales sont en cours de création. Plus d'informations sur [« placeauxpietons.fr »](http://placeauxpietons.fr)*

«

****Marchable, *marchabilité** : Le choix de ces termes a été dicté par la volonté de mettre en évidence que la marche est plus qu'un mode de déplacement et le piéton plus qu'un véhicule. Les besoins des marcheurs, promeneurs, randonneurs ne se limitent pas à l'aménagement de la voie publique. Ils ne font pas que se déplacer. Ils stationnent. Ils ont besoin de sécurité, de confort, de services adaptés, d'un environnement sain. La ville marchable est plus qu'une ville techniquement accessible aux piétons. C'est une ville saine et sûre, active, agréable et confortable pour tous ses habitants.*

Un projet porté par la FFRandonnée dans le cadre de Place aux piétons en association avec Rue de l'Avenir et 60 Millions de piétons

Avec les soutiens financiers de :

ADEME
Ministère chargé des Sports
Rue de l'Avenir
FFRandonnée

Membres du comité de pilotage :

Ministère de l'écologie : Coordination interministérielle pour le développement de l'usage du vélo
Ministère des sports : Bureau De L'élaboration Des Politiques Sportives, Mission développement durable, Pôle ressource national des sports de nature,
Ministère de l'intérieur : Délégation interministérielle à la sécurité routière
Ministère des Transports : Bureau de la politique des déplacements
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie ADEME
Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
Association des Maires de France (AMF)
Association Nationale des Élus en charge des Sports (ANDES)
France Urbaine
Association des Communautés de France (ADCF)
UNION Sport & Cycle (USC)
Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF)
60 Millions de piétons
Fédération des Usagers de la Bicyclette (FUB)

Partenaires

Villes et territoires cyclables

